

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-168

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 mars 2026, le règlement suivant :

NUMÉRO 26-168

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES MEMBRES DU CONSEIL
--

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Code d'éthique et de déontologie.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 5^e jour de mars 2026.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 12 mars 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 26-168 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 12^E JOUR DE MARS 2026.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 12 MARS 2026.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE